

**LE SECRETAIRE GENERAL****MESSAGE A LA 122<sup>EME</sup> ASSEMBLEE DE  
L'UNION INTERPARLEMENTAIRE  
Bangkok, 27 mars 2010**

*[prononcé par le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, M. Supachai Panitchpakdi]*

C'est avec plaisir que je salue l'Union interparlementaire. J'attache en effet beaucoup d'importance à ce que font les parlementaires pour répondre aux attentes, aux intérêts et aux aspirations des citoyens du monde entier. Et je me félicite du concours que l'UIP apporte aux Nations Unies ainsi que du leadership dont elle fait preuve face aux grands enjeux contemporains.

La Charte des Nations Unies, qui commence par les mots : "Nous, peuples", nous rappelle que parlements et Nations Unies ont la même responsabilité de tout mettre en œuvre pour améliorer les conditions de vie de chacun, en particulier des plus vulnérables d'entre nous. Il est donc tout à fait judicieux que l'Assemblée de cette année ait pour thème central la réconciliation politique et la bonne gouvernance. Les parlements, lorsqu'ils donnent toute leur mesure, incarnent les principes de dialogue, de démocratie et d'état de droit qui sont indissociables de la réconciliation et de la bonne gouvernance.

Le thème que vous avez choisi témoigne en outre d'une conscience aigüe que les élections ne suffisent pas à elles seules pour faire une démocratie. Après le décompte des bulletins de vote, il faut une gouvernance de qualité et c'est là que les parlements interviennent. Ils adoptent des lois destinées à édifier des sociétés justes et à apaiser les tensions ethniques, religieuses ou économiques. Leurs prérogatives budgétaires leur permettent de veiller à une répartition équitable des ressources. Enfin, parce qu'ils sont habilités à demander des comptes au gouvernement, ils peuvent empêcher toute concentration excessive du pouvoir.

Pourtant, dans nombre de pays, les parlements ont du mal à s'acquitter correctement de ces fonctions. Ils manquent souvent de moyens et de compétences. Dans certains cas, ils ne peuvent assurer correctement leur rôle de contre-pouvoir parce que la Constitution confère un rôle prépondérant à l'Exécutif ou parce qu'elle est manipulée par lui. De même, les parlements perdent de leur légitimité quand ils ne sont pas représentatifs de la population. Les femmes représentent moins de 19 pour cent des parlementaires dans le monde, et dans certaines sociétés pluriethniques, d'importantes minorités sont sous-représentées dans les rangs du Parlement, ou en sont même totalement absentes.

Ces dernières années, à la demande de ses Etats membres, l'ONU a considérablement intensifié ses efforts pour aider les parlements à remédier à ces problèmes. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) aide ainsi les parlements d'une soixantaine de pays à se renforcer. Les Nations Unies appuient les processus de réforme constitutionnelle et apportent désormais une assistance électorale à des dizaines de pays. Au Népal, en 2007, notre mission de paix a permis aux Népalais de réaliser le projet qu'ils avaient depuis longtemps d'établir une assemblée constituante représentative de la mosaïque ethnique et religieuse du pays. Dans le cadre de ces activités, les Nations Unies ont travaillé en étroite collaboration avec l'UIP, notamment en Afghanistan, au Burundi et au Timor Leste, et je me réjouis à l'idée de voir d'autres projets de ce genre.

J'aimerais aussi aborder trois autres domaines prioritaires pour 2010 où l'UIP a un rôle important à jouer.

Il s'agit en premier lieu des Objectifs du Millénaire pour le développement. A cinq ans de l'échéance de 2015, il est clair qu'il faut accélérer le mouvement. Ce sont les parlements qui mettent en place le cadre législatif propice à la réalisation des OMD. Vous, parlementaires, êtes aussi en première ligne dans le combat qui vise à améliorer les conditions de vie et l'accès aux services de base. Je compte sur votre soutien et votre participation dans la perspective du Sommet sur les OMD qui se tiendra en septembre.

Viennent ensuite la non-prolifération nucléaire et le désarmement. Depuis plusieurs années maintenant, en grande partie grâce aux initiatives des parlementaires et de la société civile, notre action visant à instaurer un monde exempt d'armes nucléaires s'est amplifiée. A présent, nous avons besoin de votre concours pour mener à bien la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui se tiendra en mai.

Se pose enfin la question des changements climatiques. Ce sont les parlementaires qui peuvent jeter les bases d'une économie verte. Certes le secteur privé joue un rôle d'envergure en la matière, mais il n'en reste pas moins que les parlements peuvent produire une législation propre à favoriser l'innovation, l'investissement dans les technologies propres et les énergies renouvelables et l'établissement de programmes et d'objectifs nationaux.

Je me réjouis à la perspective d'un renforcement de notre coopération dans tous ces domaines. Je vous remercie encore de vos initiatives ainsi que de votre soutien, et vous prie d'accepter tous mes vœux de réussite pour cette assemblée.